

SOMMAIRE

	Pages
I – REGLEMENT APPLICABLE A CHAQUE ZONE	3
TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES.....	4
TITRE II - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES URBAINES.....	7
CHAPITRE I DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE UC.....	8
CHAPITRE II DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE UF.....	17
CHAPITRE II DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE UR.....	26
CHAPITRE III DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE UH.....	36
CHAPITRE IV DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE UE.....	46
TITRE III - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES A URBANISER.....	53
CHAPITRE I DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE AUR.....	54
CHAPITRE III DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE AU.....	63
TITRE IV - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES AGRICOLES ET NATURELLES.....	67
CHAPITRE I DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE A.....	68
CHAPITRE II DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE N.....	76
II – PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES FIGURANT AUX DOCUMENTS GRAPHIQUES.....	84
a) Les espaces boisés classés à protéger ou à créer, en application du L113-1 du code de l'urbanisme.....	85
b) Les alignements d'arbres et arbres isolés à conserver, à protéger ou à créer, en application du L151-23° du code de l'urbanisme.....	85
c) Les espaces paysagers délimités en application du L151-23° du code de l'urbanisme.....	85
d) Les mares à protéger, en application du L151-23° du code de l'urbanisme.....	85
e) Les immeubles à protéger ou à mettre en valeur ; délimités en application du L151-19° du code de l'urbanisme.....	85
f) Les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site, en application du L151-11 du code de l'urbanisme.....	87
g) Les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts délimités en application du L151-41° du code de l'urbanisme.....	87
h) Les secteurs de risques naturels liés aux ruissellements délimités en application du L101-2 du code de l'urbanisme.....	88
i) Les secteurs de risques naturels liés aux inondations par la rivière – zone rouge (hauteur supérieure à 1m y compris aléa inondation par débordement de la seine) délimités en application du L101-2 du code de l'urbanisme.....	88
j) Les secteurs de risques naturels liés aux inondations par la rivière – zone bleue (hauteur comprise entre 0,5 et 1m y compris aléa inondation par débordement de la seine) délimités en application du R123-11b du code de l'urbanisme.....	89
k) Les secteurs de risques naturels liés aux inondations – zone verte (hauteur inférieure à 0,5m - y compris aléa inondation par débordement de la seine) délimités en application du L101-2 du code de l'urbanisme.....	89
l) Pour le Plan de Prévention du Risque d'inondation : il est actuellement en cours d'élaboration. Il sera annexé au Plan Local d'Urbanisme dès son approbation.....	90
m) Les secteurs de risques naturels liés aux présomptions de cavités souterraines, délimités en application L101-2 du code de l'urbanisme ;.....	90
n) Les secteurs de risques majeurs liés aux éboulements de falaise en application du L101-2 du Code de l'Urbanisme.....	91
o) Les secteurs de protection liés à la présence du périmètre rapproché de captage d'eau potable, délimités en application du R123-11b du code de l'urbanisme ;.....	91
ANNEXE : LISTE DES ESSENCES LOCALES ET DES ESSENCES INVASIBLES DU PARC NATUREL REGIONAL DES BOUCLES DE SEINE NORMANDE.....	92
.....	93

Les effets de ces dispositions complémentaires se superposent aux dispositions des titres II et III du présent règlement.